

34 gr

[Branches inclinables
et ajustables]

Utilisation

Comme protection contre les risques mécaniques (projections de solides, d'éclats, de particules, chocs...), contre les UV.

Meulage, industrie, sport, laboratoires, assemblage automobile, etc.

Caractéristiques techniques

Lunettes à branches réglables horizontalement (4 positions) et verticalement (oculaire pivotant). Protection anti-UV. Traitement anti-rayures.

- ✓ **Épaisseur oculaire:** 2.00 mm.
- ✓ **Monture:** polyamide.
- ✓ **Écran et coque:** polycarbonate.
- ✓ **Vis:** nickelés.
- ✓ **Monture coloris:** noir.
- ✓ **Dimensions:** largeur 150 mm x hauteur 55 mm, profondeur 100 mm (+/- 10 mm).
- ✓ **Poids:** 34 grammes.
- ✓ **Conditionnement :** - carton de 100 unités.
- boîte de 10 unités.
- sous sachet individuel.



En savoir plus sur www.singer.fr

Principaux atouts

- ✓ Lunettes à branches réglables horizontalement (4 positions) et verticalement pour un parfait ajustement de l'équipement sur le visage et une meilleure protection.
- ✓ Coques latérales de protection intégrées. Pont nasal confortable. Écran d'une pièce, vision panoramique.
- ✓ La sécurité associée à un look classique et performant.
- ✓ Fabrication ISO9001.

Conformité

Cet équipement a été testé suivant les normes européennes

EN166: 2001, protection individuelle de l'oeil, spécification,

EN170: 2002, protection individuelle de l'oeil, filtres pour l'ultra-violet,

Il est conforme à la Directive Européenne **89/686/CEE** relative aux Equipements de Protection Individuelle (EPI).

Attestation d'examen CE de type délivrée par **BSI** (Royaume-Uni), organisme notifié **n°0086**.



Protection-mécanique EN166	Symbole FT	Protection contre les particules lancées à grande vitesse à des températures extrêmes (point 7.34. de l'EN166 : 2001). (correspond à l'impact d'une bille d'acier de diamètre de 6 mm et ayant une masse minimale de 0.86 g lancée à 45 m/s).
Qualité optique EN166	Symbole 1	Classe 1 (travaux continus).
Monture EN170	Symbole 2C.1.2	Perception des couleurs : peut être altérée (sauf marquée 2C). Applications spécifiques : à utiliser avec des sources qui émettent un rayonnement ultraviolet prédominant aux longueurs d'ondes < 313 nm et lorsque l'éblouissement n'est pas un facteur important. Cela s'applique aux rayonnements U.V.C et à la plupart des U.V.Bb). Source spécifique : Lampes à vapeur de mercure à basse pression, telles que celles utilisées pour stimuler la fluorescence ou les « lumières noires », les lampes actiniques et germicides. b) U.V.B:280 nm à 315 nm et U.V.C: 100 nm à 280 nm.

Votre partenaire **SINGER® SAFETY**

SINGER®
safety